

**BORDEREAU D'ENVOI**



**REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**  
1313 Route Jean Moulin  
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**  
Tél. 04 90 95 04 36  
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85  
Courriel : [direction@eauxtp.fr](mailto:direction@eauxtp.fr)

Liste des pièces adressées le 12/04/2021

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire	2021-05	02/04/2021

Fait à ST ANDIOL, le 12/04/2021

Le Directeur,  
Sébastien BRIAS

**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, vendredi 2 avril 2021 à 17h00 en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, GIRAUD Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert

Procurations : Mme ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle)

Absents : BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, FERRIER Pierre

Quorum : 8	Présents : 14	Suffrages exprimés : 16	Pour : 16 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 23 mars 2021			

N° de la délibération : **2021-05**

**Objet : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire**

Considérant l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui dispose qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante par le Président.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires, des charges de personnel, de l'état de la dette et débattu des projets d'investissement

**Atteste** de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Fait et délibéré en séance,  
Le 2 avril 2021

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 15/04/2021  
Publication le : 19/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.